

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2714

10 décembre 2010

SOMMAIRE

ABB Realty S.à r.l.	130272	Kapella S.A.	130264
AEIF LH Sub 06 S.à r.l.	130229	Kaziac Invest S.A.	130264
Aredilux S.à r.l.	130266	Kemaba Finance S.A.	130265
Bodiam S.A.	130234	Kem-O-Tek International S.A.	130264
Communication - System & Business Consulting	130269	Kerima S.A.	130265
Ecoprompt S.A.	130233	Kerima S.A.	130265
Globexport Rako S.A.	130228	KHEPHREN Drancy Invest S.C.A.	130268
Holzinger + Klemm S.à r.l.	130226	King George Holdings Luxembourg IA S.à r.l.	130248
Home Service S.à r.l.	130226	King George Holdings Luxembourg I S.à r.l.	130247
ICEC Holding S.A.	130227	Koenigsallee LP III, S.à.r.l.	130269
ICEC Limited S.A.	130227	Koenigsallee LP II, S.à.r.l.	130269
Icon Luxembourg S.à r.l.	130228	Koenigsallee LP I, S.à.r.l.	130268
Iginlux S.A.	130265	Koenigsallee LP IV, S.à.r.l.	130270
Imexlux S.A.	130228	Koenigsallee LP V, S.à.r.l.	130270
Immobilière Betz & Hettinger	130229	K.P.N.D. S.A.	130247
Immobilière Scarabée S.A.	130229	La Commedia Dell'Arte Sàrl	130271
Immo-Future Promotion S.A.	130228	Lairnisia Gestion S.à r.l.	130271
Impexlux S.à r.l.	130229	Le Botti S.à r.l.	130270
Indiana S.A. Holding	130232	Lorrgest S.A.	130271
Indunet S.à.r.l.	130232	Luifin S.A.	130272
Indunet S.à.r.l.	130232	Maelys S.A.	130232
Initial S.A.	130233	Mermer International S.A.	130272
International Financers (Luxembourg) SA	130233	MI-FONDS (Lux)	130263
International Financers (Luxembourg) SA	130234	Minafin Sàrl	130265
Janac Investors S.A.	130246	Monterey Capital II Sàrl	130227
JC S.à r.l.	130246	Participations Alpa S.A.	130271
JPPG Consulting sàrl	130246	Patron Capital Schweiz S.à r.l.	130268
Kagelux S.à r.l.	130263	SEB Prime Solutions	130247
Kagelux S.à r.l.	130263	Silverfleet First Investment Company S.à r.l.	130248

Holzinger + Klemm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières.
R.C.S. Luxembourg B 144.519.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148487/10.

(100170691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Home Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.034.

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Daniel PIEKAREK, artisan, demeurant à F57270 Richefont, 11bis, rue de l'Orne.

2.- Madame Michèle MAYERUS, employée privée, demeurant à F-57270 Richefont, 11bis, rue de l'Orne, ici représentée par Monsieur Daniel PIEKAREK, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui délivrè à Differdange, le 05 octobre 2010,

lequel pouvoir, après avoir ètè signè ne varietur par son porteur et le notaire soussignè, restera annexè aux présentes aux fins de formalisation.

3.- Et Monsieur Alexandre BECKER, artisan, demeurant à F57530 Courcelles Chaussy, 51, avenue de Gaulle, ici représentè par Monsieur Daniel PIEKAREK, en vertu d'un pouvoir sous seing-privè lui délivrè à Differdange, le 05 octobre 2010,

lequel pouvoir, après avoir ètè signè ne varietur par son porteur et le notaire soussignè, restera annexè aux présentes aux fins de formalisation.

Agissant comme seuls associès et propriètaires de la sociètè à responsabilitè limitèe "HOME SERVICE S.à r.l.", avec siège social à L-4580 Differdange, 54 rue de Hussigny, au capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 €) représentè par cent vingt-quatre (124) parts sociales de CENT EUROS (100 €) de nominal chacune.

Inscrite au registre du commerce et des sociètès de Luxembourg n° B 139.034.

Constituèe, originairèment sous la dènomination de «MENUISERIE GOETZ» suivant acte reèu par le notaire Emile SCHLESSER, de rèsidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2008, publiè au Mémorial, Recueil Spècial C des Sociètès et Associations, numèro 1559, du 25 juin 2008;

modifièe, changement de la dènomination sociale suivant acte reèu par le prèdit notaire Emile SCHLESSER, en date du 08 janvier 2009, publiè au Mémorial, Recueil Spècial C des Sociètès et Associations, numèro 618, du 20 mars 2009;

et modifièe pour la dernièrè fois suivant acte reèu par devant le notaire instrumentant en date du 18 juin 2010, publiè au Mémorial, Recueil Spècial C des Sociètès et Associations, numèro 1962 du 22 septembre 2010.

Ceci exposè, les associès reprèsentant l'intègralitè du capital social, ont dèclarè vouloir se considèrer comme dûment convoquès en assemblèe gènèrale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, les rèsolutions suivantes, à l'unanimitè des voix:

Premièrè rèsolution

L'assemblèe gènèrale dècide de transfèrer le siège social de Differdange à Luxembourg et de modifier en consèquence l'articlèe 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est ètabli à Luxembourg.

L'adresse du siège social est fixèe à L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet.

Estimation des frais

Le montant des frais, dèpenses, rèmunèrations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la sociètè ou qui sont mis à sa charge à raison de la prè sente modification des statuts, s'èlève approximativement à la somme de SIX CENTS EUROS (EUR 600.-).

DONT ACTE, fait et passè à Esch-sur-Alzette, date qu'en tète des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prènoms, ètats et demeures, tous ont signè avec Nous notaire le prè sent acte.

Signé: Piekarek; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 12378. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148488/53.

(100170820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ICEC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.514.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148490/10.

(100170457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ICEC Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

Le bilan et annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148491/10.

(100170432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Monterey Capital II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.824.225,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.247.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 29 octobre 2010 que:

- Monsieur François Pfister a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;
- Monsieur Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur François Pfister, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mlle. Lorna Davies, gérante;
4. M. John Loveridge, gérant; et
5. M. Stef Oostvogels, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010148767/25.

(100169974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.025,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

Il résulte d'une réunion du conseil de gérance que le siège social de la société est transféré du 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 37 Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010148492/13.

(100170672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Imexlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 34, Cité Jacques Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148495/9.

(100170970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Immo-Future Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 117.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148496/9.

(100170971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Globexport Rako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.595.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 septembre 2010 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Laszlo GYEMANT, administrateur de société, né le 06.01.1948 à Gyongyos, demeurant à 1027 Budapest (Hongrie), Medve v 31-40.

* Monsieur Christian BAUDOUX, administrateur de sociétés, né le 04/02/1930, demeurant au 164, rue du Brock, B-1070 Anderlecht (Belgique)

* Madame Anna Rozsa BANHALMI, sans profession, né le 07/05/1917, demeurant au 208/6, Avenue de la Liberté à B-1081 Bruxelles

- A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

* Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010149725/23.

(100172101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

IBH, Immobilière Betz & Hettinger, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3355 Leudelange, 140, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 60.381.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148497/10.

(100170899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Immobilière Scarabée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 89.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148499/10.

(100170782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Impexplux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6195 Imbringen, 1, Cité Beaulieu.
R.C.S. Luxembourg B 93.687.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010148500/12.

(100170749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 138.373.

In the year two thousand and ten, on the twenty seventh day of October,
Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180 registered under number B 129.159 and holder of 600 (six hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mrs Pascale HAINE, employee, residing professionally at L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 October 2010.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of AEIF LH Sub 06 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet in L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138.373, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1311 on 29th May 2008 (the Company). The articles of incorporation of the company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary of 23rd December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3rd March 2010, number 460

II. That the 600 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.-(twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500.-(five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 15,000.-(fifteen thousand euro) represented by 600 (six hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.(twenty-five euro) each, to EUR 15,500.-(fifteen thousand five hundred euro), by the issue of 20 (twenty) new shares having a par value of EUR 25.(twenty-five euro) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon appeared AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., prenamed, hereby represented by Mrs Pascale HAINE, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe for 20 (twenty) new shares having a par value of EUR 25.-(twenty five euro) each with payment of share premium in a total amount of EUR 374,500 (three hundred seventy-four thousand five hundred euro), and to fully pay in cash for these shares.

The amount of EUR 375,000 (three hundred seventy-five thousand euro) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

“The share capital is set at EUR 15,500.-(fifteen thousand Euro) represented by 620 (six hundred twenty) shares with a par value of EUR 25.(twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up.”

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company and Mrs Pascale Haine to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 129.159, propriétaire de 600 (cinq cent) parts sociales de la Société,

ici représentée par Madame Pascale HAINE, employée, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 6, Rue Jean Monnet,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est le seul associé de AEIF LH Sub 06 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.373, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1311 du 29 mai 2008 (la Société). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 décembre 2009, numéro 2534.

II. Que les 600 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entérite du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entérite du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de EUR 500,-(cinq cents euros) afin de porter le capital de son montant actuel de EUR 15.000,-(quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune, à EUR 15,500 (quinze mille cinq cents euros) par l'émission de vingt (20) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite a comparu AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., prénommée, représenté par Madame Pascale HAINE, prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, a déclaré souscrire 20 (vingt) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 374,500 (trois cent soixante-quatorze milles cinq cents euro) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de EUR 375,000 (trois cent soixante-quinze milles euro) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 15.500 (quinze mille cinq cents euros) représenté par 620 (six cents vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société et à Mme Pascale Haine de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille huit cents euro (EUR 1.800.-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. Haine, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 octobre 2010. Relation: RED/2010/1574. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150111/130.

(100172555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Indiana S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148502/10.

(100170307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Indunet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 42.496.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148503/12.

(100170750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Indunet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 42.496.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148504/12.

(100170751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Maelys S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.433.

Extrait de la réunion du conseil d'administration en date du 9 septembre 2010

Unique résolution

Le conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, Boulevard Joseph II - L- 1840 Luxembourg à compter du 15 octobre 2010.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h45

Changement adresse administrateurs:

Monroe S.A. 28, Boulevard Joseph II - L- 1840 Luxembourg

Représentant Permanent: Paul Boban - 7, Rue des Jardiniers - L- 1835 Luxembourg

Monsieur Paul Boban - 7, Rue des Jardiniers - L - 1835 Luxembourg

Pour copie certifiée conforme
Julien RUGGIERI
Administrateur et Président

Référence de publication: 2010148771/20.

(100169541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Initial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondcerange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 111.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148505/9.

(100170972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

International Financers (Luxembourg) SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 octobre 2010.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Monsieur Vincenzo CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (I), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

INTERNATIONAL FINANCERS LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010148508/18.

(100170838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Ecoprompt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.590.

Résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 mai 2010

3^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Monsieur Romain THILLENS, administrateur, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire le 06 octobre 2010

6^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Romain THILLENS (Président du Conseil), et Monsieur Christophe BLONDEAU, ainsi que celui de Commissaire de HRT Révision S.A. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en remplacement de Monsieur Nour-Eddin NIJAR. Son mandat sera valable jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *ECOPROMPT S.A.*

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010149937/27.

(100171534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

International Financers (Luxembourg) SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.340.

Les Bilans aux 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148509/10.

(100170839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Bodiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.629.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Stichting Amberley, a company established under the laws of The Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 51262339 and having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands, represented by Mrs. Christelle Friio, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on 12 November 2010;

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person represented as described above has drawn up the following articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of a company which it hereby declares to form and which it has agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the "Laws"), and by the present Articles of Incorporation (the "Company").

The Company will exist under the name of "Bodiam S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

It may in particular (but always subject to the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended):

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities including convertible or exchangeable debt securities and instruments, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration;
- enter into and perform derivative transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options, whether in a short or long position), repo-style transactions to value assets, securities lending activities and repurchase agreements and any similar transactions;
- raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, to which the Company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (€ 1.-) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital. The authorized capital of the Company is set at sixty-million thirty-one thousand euro (EUR 60,031,000.-) divided into sixty million thirty-one thousand (60,031,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The board of directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The board of directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the board of directors or of any person duly authorized and empowered by the board of directors for this purpose.

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Compartments. The board of directors of the Company may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes or other debt securities and instruments issued in respect of, and the specific investments of, each compartment shall be determined by the board of directors. Each holder of bonds, notes or other debt securities and instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these articles of incorporation by subscribing to these bonds, notes or other debt securities and instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the Company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The board of directors of the Company shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these articles of incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the Company which the board of directors of the Company, or any person acting on behalf of the board of directors, does not consider is attributable to a particular compartment, the board of directors, or any person acting on behalf of the board of directors, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the board of directors shall have the power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the Company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the Company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and may be allocated by decision of the board of directors on a pro-rata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation.

Chapter III. - Board of directors, Auditor

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

A director which is a legal entity must appoint a permanent representative.

The directors shall be elected by the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders).

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. If there are several directors, the board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman of the board of directors. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman of the board of directors shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his/her absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his/her consent in writing or by cable, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his/her proxy in writing or by cable, telex, e-mail, fax; or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of directors as well as any other person(s) attending the meeting of the board of directors, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

If the board of directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to its activities and notably in relation to bonds, notes and other debt securities and instruments issued by the Company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the Company and each compartment being segregated from all other compartments of the Company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 13. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflicts of Interest. If any member of the board of directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the board of directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole director when the board of directors is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 16. Approved independent Auditor(s). The accounts of the Company are audited by one or more approved independent auditors (Réviseurs d'entreprises agréés).

The approved independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholders. As long as one shareholder holds all shares in the Company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the sole shareholder.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 12 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 15 May of each year, at 11 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 20. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Shareholders participating in a shareholders meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 21. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the Company without dissolving or liquidating other compartments or the Company itself.

Should the Company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the Company (if any) be liquidated, the liquidation of the Company or the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Limited recourse and Non petition

Art. 24. Limited Recourse. Claims against the Company of holders of debt securities and instruments issued by the Company or any other creditors of the Company are limited in recourse to the assets of the Company.

Claims of holders of debt securities and instruments issued by the Company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 25. Non Petition. No holder of any debt securities and instruments issued by the Company or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may seize any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. - Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2011.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2012.

Subscription and Payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
Stichting Amberley	31,000.- €	31,000	31,000.- €
Total	31,000.- €	31,000	31,000.- €

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Sole shareholder resolution

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

I) The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2012:

1. Jorge Pérez Lozano, director accounting, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
2. Robert Jan Schol, managing director, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
3. Erik van Os, transaction manager, with professional address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

II) The registered office of the Company is established at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his usual name and first name, civil status and residence, the said person appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le douze du mois de novembre,

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Stichting Amberley, une fondation régie par le droit Néerlandais, enregistrée auprès du Registre de Commerce Néerlandais, sous le numéro 51262339, ayant son siège social au Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, représentée par Mme Christelle Friio, employée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 12 novembre 2010;

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, telle que décrite ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (les «Lois») ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

La Société adopte la dénomination «Bodiam S.A.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute

transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

La Société peut en particulier (toujours dans le respect de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée):

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs;

- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres et instruments de dette, inclus les titres de dettes convertibles ou échangeables, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération;
- conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des opérations à terme (futures), des transactions à terme, de gré à gré (forward) et des options aussi bien en longue qu'en courte position), des opérations de mise en pension pour valoriser des actifs, les activités de prêts de titres et les contrats de rachat et d'autres opérations similaires;
- recueillir des financements temporaires et/ou accessoires dans le cadre d'une activité de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la Société est de trente et un mille euros (€ 31.000,-) divisé en trente et un mille (31,000) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les

actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante millions trente et un mille euros (EUR 60.031.000) divisé en soixante millions trente et un mille (60.031.000) d'actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le conseil d'administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis pour les différents compartiments ainsi que leur investissement respectif sont déterminés par le conseil d'administration. Tout détenteur d'obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces obligations, billets ou autres titres et instruments de dette ainsi que par les statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la Société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le conseil d'administration de la Société doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de instruments financiers de chaque compartiment dans le cadre des statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la Société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le conseil d'administration de la Société, ou tout autre personne agissant pour le conseil d'administration, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil d'administration ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le conseil d'administration aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la Société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la Société, tous les compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la Société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la Société dans son ensemble sont des dettes générales de la Société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du conseil d'administration.

Titre III. - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront nommés par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires), avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président du conseil d'administration. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, telex, email télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télex, email, télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, câble, télex, email ou télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective au conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil d'administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux Sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Si le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec ses activités et notamment en relation avec des obligations, billets et autres titres et instruments de dette émis par la société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflits d'intérêt. Si un membre du conseil d'administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le conseil d'administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le conseil d'administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque

(i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil d'administration ou tout fondé de pouvoir de la société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs lorsque le conseil d'administration est composé d'au moins de 3 administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le conseil d'administration est composée d'un seul (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) agréé(s). Les comptes de la Société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la Société, qui déterminera leur nombre et la durée de

leur fonction.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Aussi longtemps qu'un associé unique détiendra toutes les actions de la Société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires seront exercés par l'associé unique.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 20. Procédure, Vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale et sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la Société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la Société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable ou lors de la liquidation de l'un des compartiments de la Société, la liquidation de la Société ou du compartiment en question s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration pour chaque compartiment, respectivement qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des recours et «Interdiction d'initier certaines procédures»

Art. 24. Limitation des recours. Les créances sur la Société des détenteurs de titres et instruments de dette émis par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Les créances de détenteurs de titres et instruments de dette émis par la Société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 25. Non Pétition. Aucun détenteur de titres et instruments de dette émis par la Société, ni aucun autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII. - Loi Applicable

Art. 26. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2012.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
Stichting Amberley	31.000,- €	31,000	31.000,- €
Total	31.000,- €	31,000	31.000,- €

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante pré qualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, se reconnaissant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

1. Jorge Pérez Lozano, director accounting, domicilié professionnellement au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
2. Robert Jan Schol, managing director, domicilié professionnellement au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
3. Erik van Os, transaction manager, domicilié professionnellement au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

II) Le siège social de la Société est établi au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite à la comparante, connue du notaire par ses nom de famille et prénoms usuels, état et demeure, la comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Friio, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 novembre 2010. Relation: RED/2010/1682. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150125/670.

(100173410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Janac Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.535.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010148514/13.

(100170767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

JC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 144.370.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148517/9.

(100170929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

JPPG Consulting sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4080 Esch-sur-Alzette, 9, Dieswee.

R.C.S. Luxembourg B 42.454.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79 (1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010148518/11.

(100170676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

K.P.N.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.

R.C.S. Luxembourg B 70.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148520/9.

(100170973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

King George Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148522/9.

(100170791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

SEB Prime Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 155.311.

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Me Jean-Baptiste Juvin, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant, ayant agi comme mandataire spécial de l'actionnaire unique à savoir SEB Fund Services S.A., une société de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro B 44726, ayant son siège social à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lors de la constitution de la société SEB Prime Solutions, ayant également son siège social à 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, en date du 27 août 2010, en vertu d'une procuration sous seing privé qui est restée annexée à l'acte de constitution reçu par le notaire soussigné, en date du 27 août 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2010, Relation: LAC/2010/38049, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 9 septembre 2010 numéro 100137863, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2102 du 7 octobre 2010, a requis le notaire instrumentant d'acter que dans l'acte constitutif a été mentionné par erreur dans les dispositions transitoires que la première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011, alors qu'il est par ailleurs mentionné à juste titre que le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2011.

Dès lors la seconde phrase des dispositions transitoires est à lire comme suit:

Dans sa version anglaise

"Transitory dispositions:

Second sentence. The first annual general meeting will be held in 2012."

Dans sa version française

"Dispositions transitoires:

Seconde phrase. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-B. JUVIN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48932. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149859/36.

(100172436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

King George Holdings Luxembourg IA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148524/9.

(100170793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Silverfleet First Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.336.

In the year two thousand and ten, on the fifth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Silverfleet First Investment Company S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liabilities company), (the "Company") having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed dated on January 5, 2006, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 918, page 44030, on May 10, 2006 and whose Articles of Association have been amended on May 6, 2008, published in the Mémorial C, number 1531, page 73473, on June 20, 2008, and amended on March 31, 2010, published in the Mémorial C, number 1106, page 53055, on May 27, 2010, and amended on October 4, 2010, not published yet, registered with the Luxembourg Trade Register Section B under number 114 336.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Rachel Uhl, jurist, with professional address 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 47,500 (forty seven thousand five hundred) ordinary shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 31,459,492 (thirty one million four hundred fifty-nine thousand four hundred ninety-two euros) so as to raise it from its present amount of EUR 47,500 (forty seven thousand five hundred euros) to EUR 31,506,992 (thirty one million five hundred six thousand nine hundred ninety-two euros) by the issue of 1,952,500 (one million nine hundred fifty-two thousand five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 1 (one euro) each and by the issue of 29,506,992 (twenty nine million five hundred six thousand nine hundred ninety-two) preference shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, by contribution in cash;

2. Decision to replace the existing Articles of Association by New Articles of Association;

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting passed the following resolutions:

First resolution:

Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 31,459,492 (thirty one million four hundred fifty-nine thousand four hundred ninety-two euros) so as to raise it from its present amount of EUR 47,500 (forty seven thousand five hundred euros) to EUR 31,506,992 (thirty one million five hundred six thousand nine hundred ninety-two euros) by the issue of 1,952,500 (one million nine hundred fifty-two thousand five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 1 (one euro) each and by the issue of 29,506,992 (twenty nine million five hundred six thousand nine hundred ninety-two) preference shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, by contribution in cash.

It is decided to admit the partners:

"Silverfleet Capital Partners LP" (LP 11833), having its principal place of business at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, acting by its manager, Silverfleet Capital Partners LLP (company number OC321508) whose registered office is at 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, UK, to the subscription of 887,596 (eight hundred eighty-seven thousand five hundred ninety-six) ordinary shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

"Silverfleet Capital 2009 LP" (LP 13666), having its principal place of business at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, acting by its manager, Silverfleet Capital Partners LLP (company number OC321508) whose registered office is at 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, UK, to the subscription of 1,047,074 (one million forty-seven thousand and seventy-four) ordinary shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" (LP 13547), having its principal place of business at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, acting by its manager, Silverfleet Capital Partners LLP (company number OC321508) whose registered office is at 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, UK, to the subscription of 17,830 (seventeen thousand eight hundred thirty) ordinary shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

"Silverfleet Capital Partners LP" (LP 11833), having its principal place of business at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, acting by its manager, Silverfleet Capital Partners LLP (company number OC321508) whose registered office is at 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, UK, to the subscription of 13,795,935 (thirteen million seven hundred ninety-five thousand nine hundred thirty-five) preference shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

"Silverfleet Capital 2009 LP" (LP 13666), having its principal place of business at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, acting by its manager, Silverfleet Capital Partners LLP (company number OC321508) whose registered office is at 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, UK, to the subscription of 15,448,002 (fifteen million four hundred forty-eight thousand and two) preference shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" (LP 13547), having its principal place of business at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, acting by its manager, Silverfleet Capital Partners LLP (company number OC321508) whose registered office is at 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, UK, to the subscription of 263,055 (two hundred sixty-three thousand and fifty-five) preference shares with a par value of EUR 1 (one euro) each;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon "Silverfleet Capital Partners LP", prenamed, represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 887,596 (eight hundred eighty-seven thousand five hundred ninety-six) ordinary shares and 13,795,935 (thirteen million seven hundred ninety-five thousand nine hundred thirty-five) preference shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 14,683,531 (fourteen million six hundred eighty three thousand five hundred thirty one euros), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon "Silverfleet Capital 2009 LP", prenamed, represented by Flora Gibert prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to 1,047,074 (one million forty-seven thousand seventy-four) ordinary shares and 15,448,002 (fifteen million four hundred forty-eight thousand and two) preference shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 16,495,076 (sixteen million four hundred ninety-five thousand and seventysix euros), as was certified to the undersigned notary.

Thereupon "Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP", prenamed, represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to 17,830 (seventeen thousand eight hundred thirty) ordinary shares and 263,055 (two hundred sixty-three thousand fifty-five) preference shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 280,885 (two hundred eighty thousand eight hundred eighty-five euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to replace the existing Articles of Association by New Articles of Association and to read as follows:

Art. 1. Preliminary. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Silverfleet First Investment Company S.à r.l." which will be governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for by the Law and these Articles.

2.3 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose of and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg and/or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Luxembourg and/or foreign entity.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or general or strategic advice and support or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is set at EUR 31,506,992 (thirty-one million, five hundred six thousand nine hundred ninety two euros) represented by 29,506,992 (twenty nine million five hundred six thousand nine hundred ninety two) Company Preference Shares of EUR 1 (one euro) each and 2,000,000 (two million) Company Ordinary Shares of EUR 1 (one euro) each.

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights unless otherwise provided in these Articles. The Company Preference Shares shall rank, as to dividends and upon Liquidation (as defined in article 15), equally with each other and prior to the Company Ordinary Shares as provided in these Articles.

Art. 6. Distributions.

6.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

6.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's issued capital.

6.3 Holders of Company Preference Shares (the "Company Preference Shareholders") shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any funds and assets of the Company legally available prior and in preference to any dividend, declaration or payment to any Company Ordinary Shares (a "Company Ordinary Shares Dividend"), cumulative dividends per each Company Preference Share owned, whether in cash or in kind, corresponding to an amount of 12% of the nominal value of each Company Preference Share, at an annual rate (the "Preferred Share Dividend") calculated as follows:

Preferred Share Dividend

= (12% of the Nominal Value x (multiplied by) number of Years) (less) Distributed Dividends

Where:

- "Nominal Value" means at the particular time of the decision to distribute some Preferred Share Dividends, the nominal value of the Company Preference Shares at the time of their issuance, subject, as the case may be, to the adjustment made to this nominal value upon the occurrence of a change in the nominal value (e.g. share split, increase of

the nominal value), so that the nominal value of one Company Preference Share before the occurrence of any such change shall equal the aggregate nominal value of the share received in exchange for this Company Preference shares by the Company Preference Shareholder with respect thereto upon the effectiveness of such change;

- “Years” mean any financial year closed from the date of first issuance by the Company of the Company Preference Share concerned (the “Original Issuance Date”) until the date of payment of the Preferred Share Dividend to the Company Preference Share concerned;

- “Distributed Dividends” mean any dividends previously distributed and therefore paid to the Company Preference Shareholders pursuant to the Preferred Share Dividend. PROVIDED THAT the Preferred Share Dividend in respect of the Year in which the Original Issuance Date fell shall be reduced pro rata by reference to the proportion which the period from the Original Issuance Date to the end of the Year bears to the Whole Year.

6.4 Therefore, if on one financial year, (i) the distributable benefits are less than the then applicable Preferred Share Dividend, or (ii) a majority of Shareholders decide not to distribute any dividend (in particular the Preferred Share Dividend as defined above) or just part of the Preferred Share Dividend, all or any portion of the Preferred Share Dividend not to be decided and distributed in a particular year shall be postponed on the subsequent financial year and added to the Preferred Share Dividend attached to this subsequent financial year. This mechanism is applicable of the same manner from year to year.

6.5 The Company Preference Shareholders shall not be entitled to other dividends in addition to the Preferred Share Dividend.

6.6 All funds remaining available for distribution in the Company, if any, shall be paid, pro rata, to the holders of the Company Ordinary Shares. The decision to distribute any such funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority of Shareholders.

6.7 Notwithstanding the preceding provisions, subject to the consent of Silverfleet, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay an advance on dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles; (ii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (iii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Art. 7. Management.

7.1 The Company is managed by one or more Manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one Manager, he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of Managers they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (the “Board of Managers”) and each Manager will be appointed as a type A Manager or a type B Manager.

7.2 Silverfleet shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more type A Managers out of a list of candidates of which the Shareholders’ General Meeting shall appoint these Managers.

7.3 A majority of the Shareholders shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more type B Managers out of a list of candidates and the Shareholders’ General Meeting shall appoint these Managers (all being referred to as the “Investors’ Managers”).

7.4 The ERISA Investors shall be entitled from time to time to propose for appointment one type B Manager out of a list of candidates of which the Shareholders’ General Meeting shall appoint a Manager.

7.5 Silverfleet shall be entitled from time to time to propose for appointment one Manager out of a list of candidates of Managers of which the Board of Managers shall appoint the chairman of the Board of Managers (being referred to as the “Chairman”).

7.6 Any Manager can be removed “ad nutum” and without cause with a majority of at least 50% (fifty per cent) plus one vote of the votes at the relevant Shareholders’ meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Managers includes the right to propose the dismissal or suspension of any Manager appointed in accordance with Articles 7.2 to 7.5 of after the nomination by that party or parties, and (ii) the provisions of Articles 7.2 to 7.5 of shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Manager.

7.7 The failure of Silverfleet or any ERISA Investor to exercise fully their right to nominate Managers pursuant to this Article 7 shall not constitute a waiver or diminution of such rights. Should the individuals elected as Managers pursuant to this Article 7 be unwilling or unable to serve, or otherwise cease to serve, any replacement shall be nominated and appointed in accordance with this Article.

7.8 Any Shareholder who has the right to nominate a Manager for appointment shall have the right to appoint and remove one observer to the Board of Managers per Manager proposable for appointment by it pursuant to this Article 7, as applicable (each, an “Observer”) provided that if such Shareholder ceases to have the right to nominate for appointment a Manager pursuant to this Article 7, as applicable, their right to appoint an Observer pursuant to this Article 7.8 shall also cease and they shall remove any Observer so appointed.

7.9 The Observer shall be given all the information, correspondence and documents in respect of and/or relevant to matters to be considered and/or transacted at Board of Managers meetings that a Manager would reasonably be entitled to receive, and shall be entitled to receive that information (including, without limitation, notice of meetings) at the same time as the Shareholder would be entitled to receive it. With the unanimous consent of the Managers, each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board of Managers but shall not be entitled to vote, nor shall he/she be regarded as an officer of such Board of Managers or be counted in the quorum of any meeting of such Board of Managers.

Art. 8. Powers of the sole manager or Board of managers.

8.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to Articles 7 and 9 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 9. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers (including at least one type A Manager) or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers (including at least one type A Manager).

Art. 10. Delegation and Agent of the sole manager or Board of managers

10.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents or committees.

10.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's or committee's members' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency or committees.

Art. 11. Meetings and Decisions of the board of managers.

11.1 The board of managers shall meet when convened by one manager.

11.2 Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

11.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 Provided that the Chairman or any two Managers determines that urgent business has arisen, the use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed by way of exception, provided that the provisions of Article 11.6 are satisfied and (i) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and (ii) the use of such means shall be initiated from Luxembourg, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) a majority of the Managers of the Company is physically present or represented in Luxembourg and (ii) the number of type A Managers present or represented is at least equivalent to the number of type B Managers present or represented, otherwise the relevant Board of Managers meeting of the Company shall be void. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. No Manager, including the Chairman shall have a casting vote.

11.7 Should the quorum mentioned in Article 11.6 not be constituted at any meeting of the Board of Managers of the Company, the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days. The quorum requirements of Article 11.6 shall apply to any such adjourned meeting.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any Managers or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the general meeting of shareholders.

12.1 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. One vote is attached to each Share

12.2 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at Shareholders' meetings to be convened. A minimum of ten Business Days' notice of each Shareholders' meeting accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda shall be given to the Shareholders.

12.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.5 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.6 Unless otherwise provided for by the Law or these Articles, collective decisions are validly taken by Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

12.7 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Furthermore, any transfer of Company Shares to a person who is not at such time a Shareholder and any new issues of Company Shares requires the consent of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital.

Art. 13. Business year.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the 31 December.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares a balance sheet, a profit and loss statement and an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above balance sheet, profit and loss statement and inventory at the Company's registered office.

Art. 14. Rights of ERISA investors.

14.1 Each ERISA Investor shall have the right:

14.1.1 to obtain true and correct copies of all documents, reports, financial data and other information regarding the Company and its subsidiaries as may be reasonably requested by the ERISA Investor;

14.1.2 to consult with and advise the management of the Company and its subsidiaries at such reasonable times on all matters relating to the operation of the Company and its subsidiaries as may be requested by the ERISA Investor;

14.1.3 to discuss the Company's and the Company's subsidiaries' affairs, finances and accounts with the Company's and the Company's subsidiaries' officers, directors and outside accountants at such reasonable times as may be requested by the ERISA Investor; and

14.1.4 to visit and inspect any of the Company's and the Company's subsidiaries' properties and facilities, including but not limited to books of account, at such reasonable times as may be requested by the ERISA Investor.

14.2 In addition to the rights set out in Article 14.1, the Company agrees to deliver to each ERISA Investor:

14.2.1 as soon as available and in any event within 45 days after the end of each of the first three quarters of each fiscal year of the Company (beginning for the quarter ending on March 31st, 2011), unaudited balance sheets of German BidCo as of the end of such period and unaudited income and cash flows of German BidCo for the period then ended prepared in conformity with applicable generally accepted accounting principles applied on a consistent basis, except as otherwise noted therein, and subject to the absence of footnote disclosures and to year-end adjustments; and

14.2.2 as soon as available and in any event within 180 days after the end of each fiscal year of the Company, a consolidated balance sheet of the Company and its subsidiaries as of the end of such year and consolidated statements of income and cash flows of the Company and its subsidiaries for the year then ended prepared in conformity with applicable generally accepted accounting principles applied on a consistent basis, except as otherwise noted therein, together with an auditor's report thereon of a firm of established national reputation.

14.3 The Company agrees to consider, in good faith, the recommendations of each ERISA Investor's designated representatives in connection with the matters on which the ERISA Investor or it is consulted as described above, recognising that the ultimate discretion with respect to all such matters shall be retained by the Company.

14.4 Notwithstanding anything herein to the contrary, the Company shall be entitled to exclude an ERISA Investor's designated representatives (other than those that may otherwise serve on the Board) from access to any material or meeting or portion thereof if and only to the extent the Company believes upon advice of counsel that such exclusion is reasonably necessary to preserve the attorney-client privilege of the Company or its subsidiaries, or to protect highly

confidential proprietary information (unless the ERISA Investor's designated representatives enter into a confidentiality agreement reasonably satisfactory to the Company).

14.5 The rights of an ERISA Investor described in this Article 14 shall terminate and be of no further force or effect upon if that ERISA Investor ceases to hold Shares.

Art. 15. Redemption, Dissolution and Liquidation.

15.1 A full redemption of all the Company Preference Shares shall be made at nominal value before a Sale unless all the holders of the Company Preference Shares otherwise agree in writing.

15.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

15.3 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

15.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

15.5 In the event of dissolution and liquidation of the Company ("Liquidation"), the Company Preference Shareholders shall be entitled to receive out of the assets of the Company legally available for distribution to its shareholders, whether from capital, surplus or earnings, before any payment shall be made to the holders of Company Ordinary Shares (the "Company Ordinary Shareholders"), an amount per Company Preference Share (the "Preferred Liquidation Price") equal to:

Nominal Value (as defined in Article 6.3)

+ (plus)

an amount equal to 12% of the Nominal Value multiplied by the number of financial years closed from the Original Issuance Date (as defined in Article 6.3) until the date of the Liquidation

+ (plus)

an amount equal to 12% of the Nominal Value multiplied by 365 (days) and divided by the number of days elapsed from the date of the end of the last closed financial year until and including the date of the Liquidation

- (less)

the amount of any Preferred Share Dividend already distributed and paid to the Company Preference Shareholders. PROVIDED THAT the amount in respect of the Year in which the Original Issuance Date fell shall be reduced pro rata by reference to the proportion which the period from the Original Issuance Date to the end of the Year bears to the Whole Year.

15.6 If, upon any Liquidation, the assets of the Company available for distribution to its shareholders shall be insufficient to pay the Company Preference Shareholders the full amount as to which each of them shall be entitled, then these assets shall be shared ratably between the Company Preference Shareholders, according to the same proportion as if all amounts which should have been paid were paid in full.

15.7 The Company Preference Shareholders shall not be entitled to other liquidation rights than the payment of the Preferred Liquidation Price.

Art. 16. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 17. Definitions and Interpretation. In these Articles, the following words and expressions shall (except where the context otherwise requires) have the following meanings:

"Business Day"	means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are generally open in Luxembourg and London for the transaction of normal banking business;
"Company Ordinary Share"	means a Company Ordinary Share of EUR 1 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;
"Company Preference Share"	means a Company Preference Share of EUR 1 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;
"ERISA"	means the United States Employee Retirement Income Security Act 1974;
"ERISA Investors"	means Silverfleet Capital Partners LP and/or any other Shareholder who from time to time notifies the Investors' Agent in writing that it or one of its affiliates is intended to be a "venture capital operating company" as defined in the Plan Asset Regulations for the purposes of ERISA;
"German BidCo"	means Stella First GmbH, a company incorporated in Germany (registered with the Local Court Munich under HR B 188247);
"Manager(s)"	means the Manager(s) of the Company from time to time;
"Register"	means the Company's register of Shareholders;

“Sale”	means Silverfleet and/or any other member of the Silverfleet Group disposing of Shares to a Third Party as a result of which members of the Silverfleet Group cease to hold at least 50% of the voting rights in the Company;
“Shares”	means all shares and any shares derived therefrom, whether by conversion, consolidation or subdivision, or by way of rights or bonus issue or otherwise, at the relevant time in issue in the Company, unless the context requires otherwise;
“Shareholder”	means a registered holder of Shares;
“Silverfleet”	means Silverfleet Capital Partners LLP (a limited liability partnership incorporated in England and Wales (registered number OC321508) having its registered office at 1 New Fetter Lane, London EC4Y 1HH) or such other person as may be notified in writing to the Company by a majority of the Shareholders from time to time;
“Silverfleet Affiliate”	means any subsidiary undertaking of Silverfleet, any holding company of Silverfleet and any other subsidiary undertaking of such a holding company;
“Silverfleet Group”	means Silverfleet, any Silverfleet Affiliate and any persons managed or advised by Silverfleet or any Silverfleet Affiliate, excluding the Schneider Versandt Group; and “member of the Silverfleet Group” shall be construed accordingly; and
“Third Party”	means any person other than a member of the Silverfleet Group.

17.2 Words incorporating the masculine gender only include the feminine and neuter genders, and words incorporating the singular number only include the plural and vice versa.

17.3 Clause headings are for ease of reference only and do not affect the construction or interpretation of these Articles.

17.4 References to persons shall include bodies corporate, unincorporated associations and partnerships.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le cinq novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire en résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Silverfleet First Investment Company S.à r.l.", a «société à responsabilité limitée», («la Société») ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 5 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 918, page 44030, le 10 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés le 6 mai 2008 et publiés dans le Mémorial C, numéro 1531, page 73473, le 20 juin 2008, modifié le 31 mars 2010, publiés dans le Mémorial C, numéro 1106, page 53055 le 27 mai 2010, modifié le 4 octobre 2010, non encore publiés, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 114 336.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 47.500 (quarante-sept mille cinq cent) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 31.459.492 EUR (trente et un million quatre cent cinquante neuf mille quatre cent quatre-vingt douze euros) de son montant actuel de 47.500 EUR (quarante-sept mille cinq cent euros) pour le porter au montant de 31.506.992 EUR (trente et un million cinq cent six mille neuf cent quatre-vingt douze euros) par l'émission de 1.952.500 (un million neuf cent cinquante deux mille cinq cent) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et par l'émission de 29.506.992 (vingt-neuf million cinq cent six mille neuf cent quatre-vingt douze) nouvelles actions préférentielles, par apport en numéraire;

2. Décision de remplacer les statuts de la société déjà existants par de nouveaux statuts;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 31.459.492 EUR (trente et un million quatre cent cinquante neuf mille quatre cent quatre-vingt douze euros) pour le porter de son montant actuel de 47.500 EUR (quarante-sept mille cinq cent euros) à 31.506.992 EUR (trente et un million cinq cent six mille neuf cent quatre-vingt douze euros) par l'émission de 1.952.500 (un million neuf cent cinquante deux mille cinq cent) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et par l'émission de 29.506.992 (vingt-neuf million cinq cent six mille neuf cent quatre-vingt douze) nouvelles actions préférentielles d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire;

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter la souscription de toutes les nouvelles actions émises par:

"Silverfleet Capital Partners LP" (LP 11833), ayant pour principal lieu de commerce Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, agissant en vertu de son gérant, Silverfleet Capital Partners LLP (numéro de société OC321508) ayant son siège social à 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, United Kingdom, à la souscription de 887.596 (huit cent quatre-vingt sept mille cinq cent quatre-vingt seize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (1 euro) chacune;

"Silverfleet Capital 2009 LP" (LP 13666), ayant pour principal lieu de commerce Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, agissant en vertu de son gérant, Silverfleet Capital Partners LLP (numéro de société OC321508) ayant son siège social à 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, United Kingdom, à la souscription de 1.047.074 (un million quarante-sept mille soixante quatorze) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (1 euro) chacune;

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" (LP 13547), ayant pour principal lieu de commerce Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, agissant en vertu de son gérant, Silverfleet Capital Partners LLP (numéro de société OC321508) ayant son siège social à 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, United Kingdom, à la souscription de 17.830 (dix-sept mille huit cent trente) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1 (1 euro) chacune;

"Silverfleet Capital Partners LP" (LP 11833), ayant pour principal lieu de commerce Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, agissant en vertu de son gérant, Silverfleet Capital Partners LLP (numéro de société OC321508) ayant son siège social à 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, United Kingdom, à la souscription de 13.795.935 (treize million sept cent quatre-vingt quinze neuf cent trente cinq) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

"Silverfleet Capital 2009 LP" (LP 13666), ayant pour principal lieu de commerce Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, agissant en vertu de son gérant, Silverfleet Capital Partners LLP (numéro de société OC321508) ayant son siège social à 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, United Kingdom, à la souscription de 15.448.002 (quinze million quatre cent quarante huit mille deux) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

"Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP" (LP 13547), ayant pour principal lieu de commerce Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, agissant en vertu de son gérant, Silverfleet Capital Partners LLP (numéro de société OC321508) ayant son siège social à 1 New Fetter Lane, London ECA4 1HH, United Kingdom, à la souscription de 263.055 (deux cent soixante trois mille cinquante cinq) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite "Silverfleet Capital Partners LP", prénommée, représentée par Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 887.596 (huit cent quatre-vingt sept mille cinq cent quatrevingt seize) nouvelle parts sociales ordinaires, et 13.795.935 (treize million sept cent quatre-vingt quinze neuf cent trente cinq) nouvelles parts sociales préférentielles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 14.683.831 (quatorze million six cent quatre-vingt trois mille huit cent trente et un euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite "Silverfleet Capital 2009 LP", prénommée, représentée par Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 1.047.074 (un million quarante-sept mille soixante quatorze) nouvelle parts sociales ordinaires, et 15.448.002 (quinze million quatre cent quarante huit mille deux) nouvelles parts sociales préférentielles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 16.495.076 (seize million quatre cent quatre-vingt quinze mille soixante seize euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Ensuite "Silverfleet Capital Partners Affiliates' Fund LP", prénommée, représentée par Flora Gibert, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire aux 17.830 (dix-sept mille huit cent trente) nouvelle parts sociales ordinaires, et 263.055 (deux cent soixante trois mille cinquante cinq) nouvelles parts sociales préférentielles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 280.885 (deux cent quatre-vingt mille huit cent quatre-vingt cinq euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Seconde résolution:

Suite aux résolutions prises ci-dessus, il est décidé de remplacer les statuts de la société déjà existants par de nouveaux statuts, de la façon suivante:

« **Art. 1^{er}. Préambule.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Silverfleet First Investment Company S.à r.l." qui sera régie par les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues par la Loi et par les Statuts.

2.3 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société au sein de la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, vendre ou disposer de toute autre façon, et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises et/ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit. La Société peut en outre prendre part à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entité luxembourgeoise et/ou étrangère.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou tout conseil et support d'ordre général ou stratégique ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, que celui-ci soit substantiel ou non, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Liées"), étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, conclure les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission sans appel public à l'épargne de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans les conditions qu'elle pourra considérer comme appropriées, avec ou sans sûretés;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de son fonds de commerce ou de ses actifs (présents ou futurs), ou par l'une ou plusieurs de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Liées, ou de leur Gérant ou directeurs respectifs, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser tous investissements ou opérations juridiques, commerciaux, techniques ou financiers, et de manière générale toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou toutes opérations visant directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de celui-ci dans tous les secteurs susvisés.

Art. 4. Durée. La Société est constituée sans limitation de durée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à 31.506.992 EUR (trente et un million cinq cent six neuf cent quatre vingt-douze euros) composé de 29.506.992 (vingt-neuf million cinq cent six neuf cent quatre-vingt douze) de Parts Sociales Préférentielles de la Société d'1 EUR (un euro) chacune et par 2.000.000 (deux million) de Parts Sociales Ordinaires de la Société d'1 EUR (un euro) chacune.

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts. Concernant les dividendes et à la Liquidation (telle que définie à l'article 15), les Parts Sociales Préférentielles de la Société ont le même rang de priorité entre elles et sont prioritaires par rapport aux Parts Sociales Ordinaires de la Société, tel que précisé dans les Statuts.

Art. 6. Distributions.

6.1 Les bénéfices au titre d'un exercice social, après déduction des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

6.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour-cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour-cent du capital social émis de la Société.

6.3 Les titulaires des Parts Sociales Préférentielles de la Société (les "Associés de Préférence de la Société") ont le droit de recevoir, à la fin de l'exercice social concerné et sur la base des fonds et des actifs de la Société légalement distribuables, en priorité et par préférence à tout dividende, déclaration ou paiement dû au titre des Parts Sociales Ordinaires de la Société (le "Dividende des Parts Sociales Ordinaires de la Société"), un dividende cumulatif en numéraire ou en nature pour chaque Part Sociale Préférentielles de la Société détenue correspondant à un montant de 12% de la valeur nominale de chaque Part Sociale Préférentielles de la Société, à un taux annuel (le "Dividende des Parts Sociales Préférentielles ") ainsi calculé:

Dividende des Parts Sociales Préférentielles
= (12% de la Valeur Nominale x (multipliée par) le nombre d'Années)
– (moins)
Dividendes Distribués
Où:

- "Valeur Nominale" signifie, lors de la décision de distribution du Dividende des Parts Sociales Préférentielles, la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de la Société au moment de leur émission, sous réserve, selon les cas, de l'ajustement fait à cette valeur nominale en cas de modification de la valeur nominale (e.g., division de la valeur nominale, augmentation de la valeur nominale), de manière à ce que la valeur nominale d'une Part Sociale Préférentielles de la Société avant la réalisation d'une telle modification soit égale au montant global de la valeur nominale de la part sociale reçue en échange de la Part Sociale Préférentielles de la Société concernée détenue par l'Associé de Préférence de la Société;

- "Années" signifie tout exercice social clos depuis la première émission par la Société de la Part Sociale Préférentielles de la Société concernée (la "Date d'Emission Originale") jusqu'à la date de mise en paiement du Dividende de la Part Sociale Préférentielles attaché à la Part Sociale Préférentielles de la Société concernée;

- "Dividendes distribués" signifie tout dividende antérieurement distribué et donc payé aux Associés de Préférence de la Société au titre du Dividende de la Part Sociale Préférentielles. SOUS RESERVE que le Dividende des Parts Sociales Préférentielles au titre de l'Année dont relève la Date d'Emission Originale soit réduit au pro rata par référence à la proportion entre la durée qui court de la Date d'Emission Originale jusqu'à la fin de l'Année et l'Année Entière.

6.4 Ainsi, si, lors d'un exercice social, (i) les bénéfices distribuables sont inférieurs audit Dividende de la Part Sociale Préférentielles, ou (ii) une majorité d'Associés décide de ne pas distribuer un dividende (en particulier le Dividende de la Part Sociale Préférentielles tel que défini ci-avant) ou seulement une partie du Dividende de la Part Sociale Préférentielles, tout ou partie du Dividende de la Part Sociale Préférentielles non octroyé et distribué lors d'un exercice social déterminé sera dû lors de l'exercice social suivant et ajouté au Dividende de la Part Sociale Préférentielles dû au titre de l'année suivante. Ce mécanisme est applicable de la même manière d'année en année.

6.5 Les Associés de Préférence de la Société n'ont droit à aucun autre dividende, hormis le Dividende de la Part Sociale Préférentielles.

6.6 Toute somme restant disponible et pouvant être distribuée au niveau de la Société, s'il y a lieu, est distribuée au prorata des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société. La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution seront effectuées par un vote à la majorité des Associés.

6.7 Nonobstant les stipulations précédentes, sous réserve de l'accord de Silverfleet, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de proposer le versement d'acomptes sur dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les

bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts (ii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société; et (iii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés devront être remboursées par le ou les Associés (s).

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et chaque Gérant sera nommé en tant que Gérant de catégorie A ou Gérant de catégorie B.

7.2 Silverfleet est autorisée à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Gérant de catégorie A sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera ces gérants.

7.3 Une majorité d'Associés est autorisée à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera ces gérants (tous étant désignés comme les "Gérants Investisseurs").

7.4 Les Investisseurs ERISA sont autorisés à proposer, pour nomination, un Gérant de catégorie B sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera un Gérant.

7.5 Silverfleet est autorisée à proposer, pour nomination, un Gérant sur une liste de candidats de Gérants parmi lesquels le Conseil de Gérance nommera le président du Conseil de Gérance (désigné comme le "Président").

7.6 Tout Gérant peut être démis de ses fonctions ad nutum et sans motif à une majorité de 50 % (cinquante pour-cent) plus une voix des votes lors d'une réunion des Associés. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une ou plusieurs partie(s) de proposer, pour nomination, un candidat au Conseil de Gérance inclut le droit de proposer la révocation ou la suspension de tout Gérant nommés conformément aux Articles 7.2 à 7.5, suite à la nomination par cette ou ces partie(s) et (ii) les stipulations des Articles 7.2 à 7.5 sont applicables mutatis mutandis au remplacement d'un Gérant.

7.7 Le non exercice par Silverfleet ou tout Investisseur ERISA de leur droit de nommer des Gérants conformément au présent Article 7 ne constitue pas une quelconque renonciation ou une diminution de ce droit. Si des particuliers élus Gérants conformément à l'Article 7 ne sont pas disposés à ou sont incapables d'exercer leur fonction, ou cessent d'exercer leur fonction, le remplaçant est nommé conformément au présent Article.

7.8 Tout Associé, qui a le droit de proposer un Gérant pour nomination, a également le droit de nommer et de révoquer un observateur du Conseil de Gérance de la Société par Gérant proposé à la nomination par lui conformément au présent Article 7, tel qu'applicable (chacun étant un "Observateur") étant entendu que si cet Associé cesse d'avoir le droit de proposer pour nomination un Gérant conformément au présent Article 7, tel qu'applicable, ses droits de nommer un Observateur conformément à l'Article 7.8 cesseront également, au même titre qu'il devra révoquer tout Observateur ainsi nommé.

7.9 L'Observateur reçoit toutes les informations, correspondances et documents en rapport avec et/ou concernant des questions à prendre en considération et/ou traitées lors des réunions du Conseil de Gérance qu'un Gérant peut raisonnablement prétendre recevoir, et est en droit de recevoir ces informations (notamment les convocations aux réunions) au moment où l'Associé est en droit de les recevoir. Avec l'accord unanime des Gérants, chaque Observateur est autorisé à participer et à s'exprimer lors des réunions du Conseil de Gérance mais n'est pas autorisé ni à voter ni à être considéré comme un membre de ce Conseil de Gérance, ni même être pris en compte dans le quorum de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 8. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

8.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 7 et 9 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 9. Représentation de la société Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants (incluant au moins un Gérant de catégorie A) ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants (incluant au moins un Gérant de catégorie A).

Art. 10. Délégation et Mandataire du gérant unique ou du conseil de gérance.

10.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires/comités ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire/comité, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et Décisions du conseil de gérance.

11.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

11.2 Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et heures fixées lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

11.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

11.4 Tout Gérant peut agir lors de toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, par télécopie, par courrier électronique ou par la poste à un autre Gérant pour le représenter. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en confirmant par la suite par écrit.

11.5 A condition que le Président ou deux Gérants estiment qu'il y a urgence, l'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est par exception autorisée sous réserve du respect des stipulations de l'Article 11.6 et si (i) chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et si (ii) ce procédé est initié à partir du Luxembourg, chaque Gérant participant étant réputé être présent à la réunion et étant habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

11.6 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions si (i) une majorité de Gérants de la Société est physiquement présente ou représentée à Luxembourg et (ii) le nombre des Gérants de catégorie A présents ou représentés est au moins équivalent au nombre des Gérants de catégorie B présents ou représentés, faute de quoi la réunion du Conseil de Gérance concernée sera nulle. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple. Aucun Gérant, y compris le Président, n'a de voix prépondérante.

11.7 Si le quorum mentionné au paragraphe 11.6 n'est pas atteint à l'une quelconque des réunions du Conseil de Gérance de la Société, la réunion considérée sera ajournée de cinq Jours Ouvrés. Le quorum mentionné au paragraphe 11.6 doit être atteint à l'une quelconque des réunions ajournées.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

12.1 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Une voix est attachée à chaque Part Sociale.

12.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer. La convocation à l'assemblée générale des Associés accompagnée d'une note sur le lieu ainsi que l'ordre du jour devra être envoyé aux Associés avec un préavis minimum de dix Jours Ouvrés.

12.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

12.4 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

12.5 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

12.6 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

12.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la Société, sous réserve de toutes autres dispositions légales. En outre, toute Cession de Parts Sociales de la Société à une personne qui n'est pas, à l'instant considéré, un Associé de la Société ainsi que toute nouvelle émission de Parts Sociales de la Société requièrent l'approbation d'Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales de la Société.

Art. 13. Exercice social.

13.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de

Gérance prépare un bilan, un compte de résultat et un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits bilan, compte de résultat et inventaire au siège social de la Société.

Art. 14. Droits des investisseurs ERISA.

14.1 Chaque Investisseur ERISA a le droit:

14.1.1 d'obtenir des copies fidèles et conformes de tout document, rapport, information financière et autre information concernant la Société et ses filiales, sur demande raisonnable de l'Investisseur ERISA;

14.1.2 de consulter et de conseiller la gérance de la Société et ses filiales en temps utile et sur toute matière concernant les opérations de la Société et ses filiales, sur demande de l'Investisseur ERISA;

14.1.3 d'échanger des vues sur les affaires, les finances et les comptes de la Société et de ses filiales avec les directeurs, gérants et comptables extérieurs de la Société et de ses filiales en temps utile sur demande de l'Investisseur ERISA; et

14.1.4 de visiter et d'inspecter chaque propriété et équipement de la Société et de ses filiales, notamment les livres comptables, en temps utile sur demande de l'Investisseur ERISA.

14.2 En complément des droits visés à l'Article 14.1, la Société accepte de communiquer à chaque Investisseur ERISA:

14.2.1 dès qu'ils sont disponibles et au plus tard 45 jours à compter de la fin des trois premiers trimestres de chaque exercice social de la Société (commençant au trimestre clos au 31 mars 2011), les bilans non audités de German BidCo à la fin de chacune des périodes concernées et les comptes de résultat et cash flow non audités de German BidCo à la fin de la période concernée préparés selon les principes comptables applicables généralement acceptés et mis en œuvre de manière cohérente, sauf dispositions contraires ci-après, et sous réserve d'absence d'information citée en note de bas de page et des ajustements de fin d'année; et

14.2.2 dès qu'ils sont disponibles et au plus tard 180 jours à compter de la clôture de chaque exercice social de la Société, un bilan consolidé de la Société et de ses filiales à la date de la clôture dudit exercice social et les comptes de résultats et cash flow consolidés de la Société et de ses filiales pour l'exercice clos préparés selon les principes comptables applicables généralement acceptés et mis en œuvre de manière cohérente, sauf dispositions contraires ci-après, ensemble avec un rapport d'audit délivré par un conseil de dimension nationale bénéficiant d'une réputation établie.

14.3 La Société accepte de prendre en compte, de bonne foi, les recommandations des représentants de chaque Investisseur ERISA concernant les matières pour lesquelles l'Investisseur ERISA est consulté, tel que décrit plus haut, reconnaissant que la prise de décision finale concernant ces matières relève de la Société.

14.4 Nonobstant toute stipulation contraire, la Société est en droit de supprimer l'accès à tout document ou toute réunion, en partie ou en totalité, aux représentants désignés d'un Investisseur ERISA (autres que ceux qui peuvent être présents au Conseil) si et seulement dans la mesure où la Société estime, après avis d'un conseiller, qu'une telle exclusion est raisonnable et nécessaire pour préserver le secret professionnel de la Société et de ses filiales, ou pour protéger des informations hautement confidentielles dont elle est propriétaire (à moins que les représentants désignés d'un Investisseur ERISA aient conclu un accord de confidentialité dans des termes raisonnablement satisfaisants pour la Société).

14.5 Les droits des Investisseurs ERISA décrits dans cet Article 14 sont nuls et sans effet dès lors que l'Investisseur ERISA cesse d'être titulaire de Parts Sociales.

Art. 15. Rachat, Dissolution et Liquidation.

15.1 Un rachat total de toutes les Parts Sociales Préférentielles de la Société sera effectué à la valeur nominale, avant une Vente, à moins que tous les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles de la Société en décident autrement par écrit.

15.2 La Société ne peut être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ni de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

15.3 La liquidation de la Société est décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

15.4 La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunérations.

15.5 En cas de dissolution et liquidation de la Société ("Liquidation"), les Associés de Préférence de la Société ont le droit de recevoir sur les actifs de la Société légalement distribuables à ses Associés, imputés sur le capital, les réserves ou les revenus, avant tout paiement effectué au profit des détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de la Société (les "Associés de Parts Sociales Ordinaires de la Société"), un montant par Part Sociale Préférentielles de la Société (le "Prix de Liquidation de Préférence") égal à:

Valeur Nominale (telle que définie à l'Article 6.3)

+ (plus)

un montant égal à 12% de la Valeur Nominale multiplié par le nombre d'exercice social clos depuis la Date d'Emission Originale (telle que définie à l'Article 6.3) jusqu'à la date de Liquidation

+ (plus)

un montant égal à 12% de la Valeur Nominale multipliée par 365 (jours) et divisée par le nombre de jours courus depuis la date de clôture du dernier exercice social jusqu'à la date (incluse) de Liquidation

– (moins)

le montant de chaque Dividende de Part Sociale Préférentielles déjà distribué et payé aux Associés de Préférence de la Société.

SOUS RESERVE que le montant au titre de l'Année dont relève la Date d'Emission Originale soit réduit au pro rata par référence à la proportion entre la durée qui court de la Date d'Emission Originale jusqu'à la fin de l'Année et l'Année Entière.

15.6 Si, à la Liquidation, les actifs de la Société distribuables aux Associés sont insuffisants pour payer aux Associés de Préférence de la Société le montant total de ce qui est dû à chacun d'eux, alors ces actifs seront répartis entre les Associés de Préférence de la Société, selon la même proportion que ce qui aurait été reçu par eux si les sommes avaient été payées en totalité.

15.7 Les Associés de Préférence de la Société n'ont droit à aucun autre droit de liquidation, hormis le Prix de Liquidation de Préférence.

Art. 16. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 17. Définitions et Interprétation.

17.1 Dans les présents Statuts, les termes et expressions suivants ont les significations suivantes (sauf lorsque le contexte impose une autre signification):

"Associé"	signifie un titulaire de Parts Sociales inscrit dans les registres;
"ERISA"	signifie le United States Employee Retirement Income Security Act de 1974;
"Gérant(s)"	signifie le(s) Gérant(s) de la Société au moment considéré;
"German BidCo"	signifie Stella First GmbH, une société de droit allemand (immatriculée sous le numéro HR B 188247 auprès du Tribunal Local de Munich);
"Groupe Silverfleet"	signifie Silverfleet, toute Société Apparentée Silverfleet et toute personne gérée ou conseillée par Silverfleet ou toute Société Apparentée Silverfleet, à l'exclusion du Groupe Schneider Versandt; et "membre du Groupe Silverfleet" doit être interprété de cette manière;
"Investisseurs ERISA"	signifie Silverfleet Capital Partners LP et/ou tout autre Page 23 Associé qui notifie à tout moment par écrit au Représentant des Investisseurs que lui-même ou l'une de ses entités affiliées a vocation à être une venture capital operating company telle que définie dans les Plan Asset Regulations pour les besoins de l'ERISA;
"Jour Ouvré"	signifie tout jour (excepté les samedis et dimanches) pendant lequel les banques ouvrent généralement au Luxembourg et à Londres pour les opérations bancaires courantes;
"Part Sociale Préférentielle de la Société"	signifie une Part Sociale Préférentielle de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumise aux restrictions stipulées dans les Statuts;
"Part Sociale Ordinaire de la Société"	signifie une Part Sociale Ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumise aux restrictions stipulées dans les Statuts;
"Parts Sociales"	signifie toutes les parts sociales et toutes parts qui en proviennent, que ce soit par conversion, consolidation ou subdivision, ou au moyen de droits ou de primes d'émission ou autrement, émises par la Société et en circulation au moment considéré, sauf lorsque le contexte impose une interprétation différente;
"Registre"	signifie le registre des Associés de la Société;
"Silverfleet"	signifie Silverfleet Capital Partners LLP (une limited liability partnership immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC321508, ayant son siège social à 1 New Fetter Lane, London EC4Y 1HH) ou toute autre personne pouvant être notifiée à tout moment par écrit à la Société par une majorité d'Associés;
"Société Apparentée Silverfleet"	signifie toute filiale de Silverfleet, toute société holding de Silverfleet et toute autre filiale d'une telle société holding;
"Tiers"	signifie toute personne autre qu'un membre du Groupe Silverfleet;
"Vente"	signifie la vente à un Tiers par Silverfleet et/ou tout autre membre du Groupe Silverfleet de Parts Sociales conduisant à la perte pour les membres du Groupe Silverfleet de la détention de 50% au moins des droits de vote dans la Société;

17.2 Les termes définis ci-dessus ont une signification qui s'applique tant au masculin qu'au féminin et tant au singulier qu'au pluriel.

17.3 Les intitulés sont inclus pour la seule commodité et n'affectent pas l'interprétation des présents Statuts.

17.4 Les références à des personnes englobent des organismes, associations et sociétés de personnes dotés ou non de la personnalité morale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, de son changement de forme légale et de son transfert de parts sociales, s'élève à environ sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48928. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152717/853.

(100175545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Kagelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.124.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148525/12.

(100170537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Kagelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.124.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148526/12.

(100170538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2010:

Ont démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 30 Septembre 2010:

- M. Thomas MULLER, Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH - 8023, Zurich

- M. Gilbert SCHINTGEN, Administrateur, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg

Est élu au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Jean-Paul GENNARI, Administrateur, 33A, avenue J.F.Kennedy, L-1855, Luxembourg

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Peter LÄMMLI, Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH - 8023, Zurich
- M. Markus WATTINGER, Vice-Président du Conseil d'Administration, 12, Seidengasse, CH - 8023, Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MI-FONDS (Lux)
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Imwinkelried Michaela / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010149404/21.

(100170822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Kapella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 134.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148527/9.

(100170646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Kaziac Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAZIAC INVEST S.A.

Référence de publication: 2010148528/10.

(100170810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Kem-O-Tek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.650.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 9 novembre 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 29 avril 2010, a été clôturée et que KEM-O-TEK INTERNATIONAL SA. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour: KEM-O-TEK INTERNATIONAL S.A.
Société anonyme liquidée
Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christelle Domange

Référence de publication: 2010148529/19.

(100170381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.819.700,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.406.

—
RECTIFICATIF*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaires des associés tenue le 27 septembre 2010*

L'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 27 septembre 2010, enregistrée et déposée au RCS en date du 03 novembre 2010 sous la référence L100166901 doit être modifiée en ce sens:

En date du 27 septembre 2010 sont intervenues les cessions suivantes:

Cession de Monsieur Philippe Guerret à hauteur de 14 parts sociales en faveur de ADGALE AG, détenteur désormais de 56 parts sociales

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010148586/16.

(100170775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Kemaba Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 septembre 2010. Signatures.

Référence de publication: 2010148530/10.

(100170665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Kerima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 38.996.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société. Le 09/11/2010. Roger CAURLA.

Référence de publication: 2010148532/9.

(100170339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Kerima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 38.996.

Par la présente, nous remettons avec effet immédiat notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre estimée société.

Le 09/11/2010.

HIFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2010148533/12.

(100171001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Iginlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 66.260.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 8 novembre 2010:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOËL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGINLUX S.A

Signatures

Référence de publication: 2010149744/23.

(100172485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Aredilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 156.528.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur DANCI Georgehe, gérant de sociétés, demeurant rue Michel Rodange, L-5252 SANDWEILER, né le 16 août 1964 à BAILE (Roumanie).

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités de pose et montages de fenêtres, parois, de portes et meubles préfabriqués ainsi que toute prestation d'intermédiaire pouvant favoriser ces activités dont la promotion et la réalisation des travaux de pose.

La société a pour objet également toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AREDILUX S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Sandweiler.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La société est engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales sont remplies.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'associé unique déclare souscrire les MILLE (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) chacune et les libérer moyennant apport numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la société sous les signatures autorisées ainsi que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille trois cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à rue Michel Rodange, 30, L-5252 SANDWEILER.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
DANCI Georghe, gérant de sociétés.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. DANCI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48706. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).
Le Releveur (signé) Francis SANDT.

Référence de publication: 2010148930/107.

(100171546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

KHEPHREN Drancy Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Senningerberg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148534/10.

(100171014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Koenigsallee LP I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.634.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010148535/10.

(100170436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Patron Capital Schweiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.252.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 2 Novembre 2010, que Patron Capital L.P.I. a cédé 125 (cent vingt-cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Patron Holding (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B82,605

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2010148620/14.

(100170504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Koenigsallee LP II, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.635.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010148536/10.

(100170426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Koenigsallee LP III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.636.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010148537/10.

(100170425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

CSB Consulting, Communication - System & Business Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 69.193.

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Communication System & Business Consulting", en abrégé CSB CONSULTING, établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 456 du 16 juin 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro numéro B 69193.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Olivier VAN BAERLEM, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 40, Parc d'activités Capellen, Orco House.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.-Transfert du siège social de la société de L-5326 Contern, 3-7, rue Goell à L-8308 Capellen, 40, Parc d'activités Capellen, Orco House et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.-Acceptation de la démission de Monsieur Manuel PALLAGE de son poste de délégué à la gestion journalière.

3.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les DEUX MILLE CENT (2.100) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS CINQUANTE CENTS (€ 25,50.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CINQUANTE-TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (€ 53.550.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-5326 Contern, 3-7, rue Goell à L-8308 Capellen, 40, Parc d'activités Capellen, Orco House et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Capellen (Commune de Mamer).".

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Manuel PALLAGE de son poste de délégué à la gestion journalière.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: O.Van Baerlem, J.Schmit, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148955/58.

(100171353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Koenigsallee LP IV, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.637.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010148538/10.

(100170433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Koenigsallee LP V, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.638.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010148539/10.

(100170445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Le Botti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 6-8, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 99.485.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010148540/12.

(100170940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Participations Alpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.288.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 novembre 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Nino GRANZOTTI, administrateur de sociétés, demeurant via Roma CH-6900 Lugano, Suisse, Président;
- Monsieur Francesco LOGALDO, expert comptable, demeurant 22, via San Pietro all Orto, I-20100 Milan, Italie;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010148616/19.

(100170553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

La Commedia Dell'Arte Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.572.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148542/9.

(100170974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Lairnisia Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.348.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148543/9.

(100170992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Lorrgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.069.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010148545/13.

(100170859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

ABB Realty S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 116.965.

—
Veillez prendre note que le gérant Mr Rishikumar Bhansali voit son siège transféré, à compter du 03 novembre 2010, du

Berkenlaan 11
2610 Wilrijk
Belgique

au

Villa 87, Dubai Creek
Golf and Yacht Club
129 Port Saeed
Diera, Dubai
Émirats Arabes Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010150596/23.

(100171956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Mermer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.345.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 17 juin 2010:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 24 septembre 2010.
Pour MERMER INTERNATIONAL S.A.
Signature

Référence de publication: 2010148572/15.

(100170593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Luifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2010.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gabriele Schneider / Nicolas Schaeffer
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010148549/13.

(100170906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.
